

L'ASSASSINAT DU LIEUTENANT ROGER DEGUELDRE

« Le jour où les « fells » entrèrent à Alger, j'espère trouver trois compagnons pour garder les faces du Monument aux morts et tomber en tirant une dernière salve de PM »

- Roger Degueldre –

C'est quelques heures seulement après le génocide du 5 juillet 1962 qui, rappelons-le, fit plus de trois mille victimes parmi la population civile européenne, que de Gaulle prit sa décision de faire fusiller le lieutenant Roger DEGUELDRE qui, fidèle à son engagement « La mort plutôt que le déshonneur! », avait justifié son action dans l'OAS par ces mots : « Mon serment, je l'ai fait sur le cercueil du Colonel Jeanpierre. Plutôt mourir, Mon Colonel, que de laisser l'Algérie aux mains du FLN, je vous le jure ! »

Le lendemain, 6 juillet 1962, à l'aube, au fort d'Ivry, Degueldre se présenta devant le peloton d'exécution en tenue de parachutiste, le drapeau tricolore sur la poitrine, drapeau auquel il avait tout sacrifié et qu'il avait choisi comme linceul. Autour de son cou, il avait noué un foulard de la légion. Dans la poche intérieure de sa vareuse, il y avait la photo d'un bébé, son fils qu'il n'avait jamais vu. Il avait conçu cet enfant dans la clandestinité. Le bébé était venu au monde alors que le père se trouvait dans sa cellule de condamné à mort. « Dites que je suis mort pour la France ! » s'écria-t-il à l'adresse de son défenseur. Puis il refusa qu'on lui bande les yeux et, au poteau cria : « Messieurs, Vive la France ! » avant d'entonner la Marseillaise. Les soldats qui devaient l'exécuter, émus par son courage, hésitèrent à tirer. La première salve le blessa seulement : Une seule balle l'atteignit sur les douze qui furent tirées : au ventre dirent certains... au bras affirmèrent d'autres. Quoiqu'il en soit, le fait certain c'est que Degueldre ne fut pas atteint de manière décisive.

L'adjudant chargé de donner le coup de grâce se précipita, l'arme à la main, pour accomplir sa sinistre besogne et se rendit compte que le condamné était toujours en vie. Sa tâche ne consistait désormais plus à achever un quasi-mort censé avoir reçu douze bouts de métal... mais bel et bien de tuer un vivant. Et ce sont là deux choses bien différentes... Il en eut si terriblement conscience, que sa main pourtant préparée à cette macabre mission trembla, et que le revolver se déchargea dans le vide.

Parmi l'assistance, c'était la stupéfaction. Cette situation eut pour effet d'agacer le procureur qui, réveillé un peu tard, n'avait pas eu le temps de prendre son petit déjeuner. Et son estomac gargouillait. Mécontent, il fit signe à l'adjudant de se dépêcher. Pensant ce

temps, Degueldre, à demi recroquevillé souffrait. Les coups de feu résonnaient encore à ses oreilles et il se demandait quand son calvaire prendrait fin.

L'adjudant, toujours tremblant, pointa une nouvelle fois son arme sur la tête de l'officier parachutiste, ferma les yeux et appuya sur la détente. Stupeur ! Rien ne se produisit. L'arme s'était enrayé. Une rumeur monta de l'assistance. Degueldre tourna la tête vers son exécuteur comme pour l'interroger. Aucune haine dans son regard... juste de l'incompréhension.

Exaspéré par cette situation –unique dans les annales de l'exécution- le procureur ordonna qu'une nouvelle arme soit amenée. Mais personne parmi les militaires présents n'en possédaient. Il fallait courir en chercher une... Et pendant ce temps, Degueldre était toujours vivant... et il souffrait.

A partir de ce moment là, tous les juristes s'accordent à dire que la sentence ayant été exécutée, puisque le condamné étant encore en vie, il fallait le détacher du poteau et lui donner les soins nécessaires. Autrement dit, on n'avait pas le droit d'achever le blessé. Mais les ordres étaient formels ; Il fallait que Degueldre soit tué ! Il incarnait à lui seul, l'OAS, cette puissance qui avait fait trembler les Etats Majors, le FLN et l'Elysée... Il fallait exorciser jusqu'à son souvenir.

Et pendant que l'on s'affairait à se procurer une arme, celui qui, à cet instant, aurait pu changer le cours des événements ne réagit point. Pétrifié par la scène, glacé d'effroi, le défenseur du condamné demeurait inerte. Pourtant, il lui appartenait de tenter quelque chose, de courir jusqu'au supplicié, de le prendre dans ses bras et de le couvrir de son corps en invoquant la justice, en appelant à l'amour, en exigeant au nom de toutes les traditions humaines et chrétiennes qu'on fît grâce qu condamné. Cela s'était déjà produit dans l'Histoire quand la corde du pendu avait cassé et que la grâce lui avait été accordée. Mais non, l'avocat demeurait prostré, sans voix, mort... alors que Degueldre, lui, était vivant et qu'il le regardait.

Enfin on remit un pistolet à l'adjudant qui, blanc comme un linge, écoeuré par cette boucherie... mais servile au commandement de tuer, devait en finir puisque tels étaient les ordres et que le défenseur du condamné qui, seul avait qualité pour tenter quelque chose, se taisait.

Un nouveau coup de feu claqua. Stupeur ! Celui-ci fut tiré, non pas au-dessus de l'oreille comme l'exige le règlement, mais dans l'omoplate... Une douleur atroce irradiia le corps du supplicié. Il regarda vers le ciel et ouvrit grand ses yeux. Peut-être perçut-il à cet instant que son calvaire prenait fin. Il était tout illuminé des illusions radieuses de ceux qui vont mourir et il lui sembla entendre, là haut, les voix des martyrs du 5 juillet lui murmurer : « Roger... Roger... dès aujourd'hui tu seras avec nous dans le Paradis ».

Puis une nouvelle détonation retentit... et ce fut la fin.

C'est ainsi qu'après Claude PIEGTS et Albert DOVECAR, Sergent au 1er Régiment Etranger de Parachutistes, mourut, assassiné, le lieutenant Roger DEGUELDRE, également du 1er R.E.P, Chevalier de la Légion d'honneur... Et les salves du peloton couvrirent un instant les plaintes et les râles qui montaient d'Oran, tandis que la France, en vacances, n'entendit rien. Et nous nous devons de ne jamais oublier son ultime message adressé au petit peuple d'Algérie : « Si je ne suis pas de leur race, ni né sur leur sol, je les ai beaucoup aimés et je les aime toujours ! »

Huit mois plus tard, le 11 mars 1963, le Colonel Jean BASTIEN-THIRY, Polytechnicien, tombait à son tour à 35 ans, sous les salves du peloton.

Décidément, le crime était profondément enraciné !...

José CASTANO

Courriel : **joseph.castano0508@orange.fr**